

8 JANVIER 2007



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 8 janvier 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS**  
**ALAIN CHÉNIER**  
**ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND**

Messieurs les conseillers **RÉAL BRUNELLE** et **SERGE DION** étaient absents de leur siège

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU

8 JANVIER 2007

CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 18 DÉCEMBRE 2006

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2006
- 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2006

**4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 4.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, ANNÉE 2007
- 4.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, ANNÉE 2007
- 4.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À QUÉBEC MUNICIPAL
- 4.4 70<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL DE EXPO MUNICIPALE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

**5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-2006 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
- 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC
- 5.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-03-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL*

**8 JANVIER 2007**

*QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE*

5.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-03-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC*

5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486

5.6 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-29-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486*

5.7 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-29-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486*

## **6. RÈGLEMENTS**

6.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-03-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DU SECTEUR D'ADAMSVILLE*

## 8 JANVIER 2007

- 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-27-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L’AFFICHAGE DANS LA ZONE D’INTÉRÊT PATRIMONIALE ET LA ZONE R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE)*
- 6.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-28-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE CRÉER LA ZONE C04-486 À MÊME LA ZONE C04-468 (GARAGE LEQUIN), D’AGRANDIR LA ZONE C01-102, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS RÉSIDENIELLS INTÉGRÉS ET DE PRÉCISER DE QUELLE FAÇON SE CALCULE UNE MARGE AVANT MAXIMALE LORSQUE APPLICABLE*

## 7. **AFFAIRES COURANTES**

### 7.1 *TRÉSORERIE*

### 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

- 7.2.1 RAPPORT DE VÉRIFICATEURS À ÊTRE PRODUIT AFIN D’OBTENIR UNE SUBVENTION DANS LE DOSSIER DE LA RÉFECTION DES RUES DE ROUVILLE ET DE BELLECHASSE

### 7.3 *URBANISME*

- 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D’AUTORISER LA SUBDIVISION DU LOT 2 929 094 EN CRÉANT DEUX LOTS DONT LA SUPERFICIE EST INFÉRIEURE À LA SUPERFICIE MINIMALE REQUISE DE 5 HECTARES (CHEMIN HUNTINGTON)
- 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D’AUTORISER LA CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT À MOINS DE 15 MÈTRES DE LA LIGNE SUD DU TERRAIN (RUE DE CHARLEVOIX)
- 7.3.3 DEMANDE DE FONDS ADDITIONNELS RELATIVEMENT À LA STRATÉGIE DE PROTECTION DES ESPACES VERTS ET DES MILIEUX NATURELS
- 7.3.4 VENTE DU LOT 3 346 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC À ÉRABLIÈRE BRUNELLE

## 8 JANVIER 2007

7.3.5 JETONS DE PRÉSENCE POUR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

7.7.1 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR ROBERT LEQUIN

7.7.2 AVANCE DE FONDS RELATIVEMENT À DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX

## 8. **DIVERS**

8.1 RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES I.A.R.D.

8.2 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'AN 2007

8.3 CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS DE LA FIRME BELL SOLUTIONS D'AFFAIRES, ANNÉES 2007

8.4 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCTROI DE LICENCE DE LA FIRME COBA, LOGICIEL DE GESTION DES PAIES, ANNÉE 2007, 2008 ET 2009

8.5 CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE LA FIRME PG MENSYS SYSTÈME D'INFORMATION, ANNÉE 2007

## 9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

9.1 EMBAUCHE DE MADAME CATHERINE NADEAU AU POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE

9.2 NOMINATION DE DEUX SERGENTS ET D'UN SERGENT DÉTECTIVE

## 8 JANVIER 2007

9.3 PERMANENCE DE DEUX POLICIERS : MONSIEUR KEVIN MESSIER ET MADAME CAROLINE LANGLOIS

9.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

### 10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

10.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, PAR CHEZ TABBY INC., LE BROUEMONT

10.2 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVE AU DOSSIER DE MONSIEUR PIERRE BOURASSA, DEMANDEUR ET DE MONSIEUR RÉGIS PELLETIER ET DE MADAME LINA MANDRÉA (CHEMIN PERRAULT)

10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE BÉCHARD, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 12 396,38 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

### 11. **VARIA**

11.1 PROJET PROGAB INC : PERMISSION DE VOIRIE NUMÉRO 8608-06-0614

11.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 346 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT FAISAANT PARTIE ANCIENNEMENT DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE AVANT SA RÉFECTION)

11.3 DÉPÔT DE LA MISSION ÉLECTRONICA 2006

### 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**8 JANVIER 2007**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

JACQUES DES ORMEAUX

**2007–01–001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil municipal du 8 janvier 2007  
avec les modification suivantes :

- Les sujets suivant sont ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :
  - 11.1 PROJET PROGAB INC : PERMISSION DE VOIRIE NUMÉRO  
8608-06-0614
  - 11.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN  
RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET  
FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 346 661  
DU CADASTRE DU QUÉBEC) (LOT FAISANT PARTIE  
ANCIENNEMENT DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE
  - 11.3 DÉPÔT DE LA MISSION ÉLECTRONICA 2006
- Le sujet numéro 7.3.4 est reporté à une séance subséquente

**ADOPTÉ**

**2007–01–002**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 18 DÉCEMBRE 2006**

**8 JANVIER 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées tenues le 18 décembre 2006,

**ADOPTÉ**

**2007-01-003**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2006 au montant de **UN MILLION CENT UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET QUATRE VINGT-CINQ CENT (1 101 583,85 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de décembre 2006. Le montant des permis émis durant le mois de décembre 2006 se chiffre à **UN MILLION QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOLLARS (1 084 500 \$)**. Le montant total des permis émis durant l'année 2006 s'élève à **CINQUANTE MILLION**



**8 JANVIER 2007**

**CENT QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS  
(50 104 743 \$).**

**2007-01-004**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT  
À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite renouveler son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de la somme de **SIX CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE CENT (642,73 \$)** à la Fédération canadienne des municipalités, afin de renouveler la cotisation de la Ville de Bromont, période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

**ADOPTÉ**

**2007-01-005**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT  
À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, ANNÉE 2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET DIX-HUIT CENTS (8 885,18 \$), taxes incluses**, à L'union des municipalité du Québec, somme représentant la cotisation annuelle de la ville de Bromont ainsi que la tarification au Centre de ressources municipales.

**ADOPTÉ**

**8 JANVIER 2007**

**2007-01-006**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT  
À QUÉBEC MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750 \$)**, taxes en sus, à Québec municipal, somme représentant l'adhésion annuelle de la Ville de Bromont au service Internet de Québec municipal.

**ADOPTÉ**

**2007-01-007**

**70<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL DE EXPO MUNICIPALE DE LA  
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, madame Pauline Quinlan à assister au 70<sup>e</sup> Congrès et expo municipal de la Fédération canadienne des municipalités.

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **CINQ CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (570,00 \$)** à la Fédération, somme représentant l'inscription de Madame Quinlan pour assister au congrès.

QUE tous les frais de déplacement, de logement et de repas inhérents audit Congrès soient autorisés.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-2006  
RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

**8 JANVIER 2007**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 913-2006 relatif à la rémunération des élus.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 877-2003, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives au calcul de la superficie minimale d'un lot et afin d'ajouter une disposition relative à la profondeur minimale d'un lot situé à l'extrémité d'une rue en cul de sac.

**2007-01-008**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-03-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE***

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**8 JANVIER 2007**

DE dispenser le greffier par intérim ou la greffière adjointe à lire les projets de règlement et le règlement numéro 877-03-2007 lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2007-01-009**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-03-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC***

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du premier projet de règlement,

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-01-009 dispensant le greffier par intérim ou la greffière adjointe à faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 877-03-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC.*

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN**

**8 JANVIER 2007**

**D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486**

Monsieur le Conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin d'agrandir la zone C01-169 à même la zone C01-104, de créer la zone C04-468 (Bromont terrasse) et d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone C04-486.

**2007-01-010**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-29-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier par intérim ou la greffière adjointe à lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-29-2007 lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2007-01-011**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-29-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486**

**8 JANVIER 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du premier projet de règlement,

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-01-012 dispensant le greffier par intérim ou la greffière adjointe à faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 876-29-2007 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin d'agrandir la zone C01-169 à même la zone C01-104, de créer la zone C04-468 (Bromont terrasse) et d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone C04-486.*

**ADOPTÉ**

### **2007-01-012**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-03-2006 INTITULÉ  
RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO  
856-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU  
PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DU SECTEUR  
D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du premier projet de règlement,

ATTENDU QUE la résolution numéro 2006-12-623 dispensant le greffier par intérim ou la greffière adjointe à faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**8 JANVIER 2007**

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 856-03-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002, TEL QU'AMENDÉE, AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DU SECTEUR D'ADAMSVILLE.*

**ADOPTÉ**

**2007-01-015**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-27-2006 INTITULÉ  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
876-2003 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS  
RELATIVES À L'AFFICHAGE DANS LA ZONE D'INTÉRÊT  
PATRIMONIALE ET LA ZONE R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-11-597 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, mais avec modifications, le règlement numéro 876-27-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE DANS LA ZONE D'INTÉRÊT PATRIMONIALE ET LA ZONE R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE).*

**ADOPTÉ**

**2007-01-016**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-28-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-436**

**8 JANVIER 2007**

***(CARRÉ DES PINS), DE CRÉER LA ZONE C040-484 (GARAGE LEQUIN RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-468, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET DE PRÉCISER DE QUELLE FAÇON SE CALCULE UNE MARGE AVANT MAXIMALE LORSQUE APPLICABLE***

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-11-599 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, mais avec modifications, le règlement numéro 876-28-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-436 (CARRÉ DES PINS), DE CRÉER LA ZONE C040-484 (GARAGE LEQUIN RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-468, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET DE PRÉCISER DE QUELLE FAÇON SE CALCULE UNE MARGE AVANT MAXIMALE LORSQUE APPLICABLE.*

**ADOPTÉ**

**2007-01-017**

**RAPPORT DE VÉRIFICATEURS À ÊTRE PRODUIT AFIN  
D'OBTENIR UNE SUBVENTION DANS LE DOSSIER DE LA  
RÉFECTION DES RUES DE ROUVILLE ET DE BELLECHASSE**

ATTENDU l'obligation de fournir deux rapports de vérificateur dans le cadre du protocole d'entente pour le projet de réfection des rues Rouville et Bellechasse.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



**8 JANVIER 2007**

D'autoriser le trésorier à effectuer les démarches auprès d'un vérificateur externe pour l'octroi de ce mandat.

**ADOPTÉ**

**2007-01-018**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA  
SUBDIVISION DU LOT 2 929 094 EN CRÉANT DEUX LOTS DONT LA  
SUPERFICIE EST INFÉRIEURE À LA SUPERFICIE MINIMALE  
REQUISE DE 5 HECTARES (CHEMIN HUNTINGTON)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la subdivision du lot 2 929 094 en créant deux lots dont la superficie est inférieure à la superficie minimale requise de 5 hectares (chemin Huntington).

**ADOPTÉ**

**2007-01-019**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À MOINS DE 15 MÈTRES DE LA  
LIGNE SUD DU TERRAIN (RUE DE CHARLEVOIX)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment à moins de 15 mètres de la ligne sud du terrain (rue de Charlevoix).

**ADOPTÉ**

**8 JANVIER 2007**

**2007-01-020**

**DEMANDE DE FONDS ADDITIONNELS RELATIVEMENT À LA  
STRATÉGIE DE PROTECTION DES ESPACES VERTS ET DES  
MILIEUX NATURELS**

ATTENDU QUE dans la mise en œuvre de la Stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels qu'il est opportun de bonifier les fonds disponibles à cette mise en œuvre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à rendre disponible un montant de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)** dans le poste 02-611-00-412 code extra 00013 pour le directeur de la gestion et du développement du territoire et ce, à même une appropriation au surplus accumulé, afin de réaliser une première phase (Parcours du vieux village) dans le cadre de la stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**VENTE DU LOT 3 346 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC À  
ÉRABLIÈRE BRUNELLE**

Le sujet numéro 7.3.4 est reporté à une séance subséquente.

**2007-01-021**

**JETONS DE PRÉSENCE POUR LES MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le Conseil souhaite apporter une reconnaissance au travail effectué par les membres du CCU.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**8 JANVIER 2007**

QUE le Conseil municipal accorde un jeton de présence au montant de **TRENTE (30,00 \$)** à chaque membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui n'est pas employé de la Ville et qui ne fait pas partie du Conseil, pour chacune des rencontres du CCU à laquelle il assiste.

**ADOPTÉ**

**2007-01-022**

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET  
MONSIEUR ROBERT LEQUIN**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Monsieur Robert Lequin ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désirait modifier l'article 2.5 de ladite entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général de la Ville de Bromont, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Bromont et de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer l'application de ladite entente.

**ADOPTÉ**

**2007-01-024**

**AVANCE DE FONDS RELATIVEMENT À DES TRAVAUX RÉALISÉS  
SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE Monsieur Robert Lequin a effectué des travaux sur la propriété actuelle de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le terrain appartient toujours à la Ville de Bromont ;

**8 JANVIER 2007**

ATTENDU QUE le retard sur le contrat à être notarié est uniquement technique ;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles ;

ATTENDU QUE Monsieur Lequin fait preuve de diligence dans le transfert de son équipement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une avance de **QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$)** à Terrasse Bromont inc. pour les travaux exécutés sur les terrains municipaux.

**ADOPTÉ**

**2007-01-025**

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES I.A.R.D.**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont fait partie du regroupement des villes de la Rive-Sud ;

ATTENDU les recommandations du consultant, *Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc.*, à l'effet d'accepter le tableau de reconduction des assureurs actuels, soit Aon Parizeau inc. pour ce qui est de l'assurance responsabilité municipale et de BF Lorenzetti & Associés pour ce qui est des autres assurances de dommages ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Bromont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances Aon Parizeau inc. et BF Lorenzetti & Associés :

DE verser, pour le terme 2007, la prime de la Ville de Bromont soit la somme de: **QUATORZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (14 747,70 \$)** incluant les taxes à Aon Parizeau inc. (même prime que 2006) et la somme de **SOIXANTE ET UN MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (61 698,53 \$)** (augmentation de 4,25%) à BF Lorenzetti & Associés.

**8 JANVIER 2007**

DE verser la somme de **TREIZE MILLE ET QUARANTE-QUATRE DOLLARS (13 044 \$)** constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2007 ainsi que la somme de **TREIZE MILLE CENT QUINZE DOLLARS (13 115 \$)** constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme, ces sommes étant payable à l'Union des municipalités du Québec. (UMQ).

QUE la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Madame Marie-Jérôme Hanoul soient et sont par la présente autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2007-01-026**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES DE L'AN 2007**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires, exercice financier 2007, de l'Office municipal d'habitation de Bromont comportent un déficit d'opération de **DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT DOLLARS (280 238 \$)** ;

ATTENDU QUE le partage de ce déficit se fait à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) payable par la Société d'habitation du Québec et dix pour cent (10%) par la Ville de Bromont, soit un montant de **VINGT-HUIT MILLE VINGT QUATRE DOLLARS (28 024 \$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2007, soient adoptées telles que soumises.

**ADOPTÉ**

**8 JANVIER 2007**

**2007-01-027**

**CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS DE  
LA FIRME BELL SOLUTIONS D’AFFAIRES, ANNÉES 2007**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels de Bell solutions d'affaires pour la comptabilité, la perception, la taxation, le budget, la dette, les immobilisations, la paies, les élections et le générateur de rapport.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat de soutien aux logiciels et progiciels avec la firme Bell solutions d'affaires pour la période du 1 janvier 2007 au 31 décembre 2007 pour la somme de **DOUZE MILLE SEPT CENT SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE-DEUX CENTS (12 716,62 \$)** taxes en sus.

D'autoriser le directeur de l'informatique à signer le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2007.

**ADOPTÉ**

**2007-01-028**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D’OCTROI DE LICENCE  
DE LA FIRME COBA, LOGICIEL DE GESTION DES PAIES, ANNÉE  
2007, 2008 ET 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise le logiciel de COBA Logiciels de gestion pour la paie ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE renouveler la convention d’octroi de licence d’utilisation pour le logiciel COBA RH/Paie pour la période trois (3) ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009 pour les sommes suivantes :

2007 : **DEUX MILLES TROIS CENTS  
CINQUANTE DOLLARS (2 350 \$)**  
taxes en sus.

**8 JANVIER 2007**

2008 : **DEUX MILLE CINQ CENTS  
DOLLARS (2 500 \$)**, taxes en sus.

2009 : **DEUX MILLE CINQ CENTS  
DOLLARS (2 500 \$)**, taxes en sus.

D'autoriser le directeur de l'informatique à signer le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour les années 2007, 2008 et 2009.

**ADOPTÉ**

**2007-01-029**

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE  
LA FIRME PG MENSYS SYSTÈME D'INFORMATION, ANNÉE 2007**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels de PG Mensys Systèmes d'information pour les permis et la qualité des services (plaintes et requêtes).

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Mensys Systèmes d'information pour la période du 1 janvier 2007 au 31 décembre 2007 pour la somme de **SIX MILLES TROIS CENTS QUARANTE DOLLARS (6 340 \$)** taxes en sus.

D'autoriser le directeur de l'informatique à signer le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2007.

**ADOPTÉ**

**2007-01-030**

**EMBAUCHE DE MADAME CATHERINE NADEAU AU POSTE DE  
GREFFIÈRE ADJOINTE**

**8 JANVIER 2007**

ATTENDU QUE, dans le cadre de la recherche d'un greffier le comité de sélection, composé de Jacques Des Ormeaux, directeur général, de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines et de Jean-Marc Maltais, conseiller responsable des ressources humaines a choisi Madame Catherine Nadeau pour occuper le poste de greffière adjointe;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame Catherine Nadeau soit nommée greffière adjointe, à partir du 15 janvier 2007, au taux de la classe 1, échelon 3, pour une période d'essai de 6 mois et le salaire sera réajusté après la période d'essai.

QUE l'horaire de Madame Nadeau sera de 40 heures par semaine et sera assujettie aux politiques et conditions de travail des cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

**ADOPTÉ**

**2007-01-031**

**NOMINATION DE DEUX SERGENTS ET D'UN SERGENT  
DÉTECTIVE**

ATTENDU QUE deux postes de sergents et un poste de sergent détective étaient à combler suite au départ à la retraite de Monsieur Yves Boies et, dans les deux autres cas, afin de poursuivre la mise à niveau du service de police ;

ATTENDU QUE, tel que le prévoit la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont, des examens de promotion ont eu lieu afin de vérifier par des examens et épreuves les aptitudes et qualifications des candidats en collaboration avec l'École Nationale de Police du Québec;

ATTENDU QUE les candidats ayant réussi les examens et ayant eu les résultats les plus élevés sont promus et soumis à une période de probation de neuf cent quatre-vingt-dix (990) heures de travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Messieurs Mathieu Lacroix et Sylvain D'Amours dans les fonctions de sergent et Madame Amélie Bernard dans les fonctions de sergent détective et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007, au salaire prévu selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**



**8 JANVIER 2007**

**2007-01-032**

**PERMANENCE DE DEUX POLICIERS : MONSIEUR KEVIN MESSIER  
ET MADAME CAROLINE LANGLOIS**

ATTENDU QUE deux postes de policiers patrouilleurs permanents sont à combler, suite aux nominations de Messieurs Mathieu Lacroix et Sylvain D'Amours aux fonctions de sergents;

ATTENDU QUE Monsieur Kevin Messier est à l'emploi du service de police de la Ville de Bromont depuis le 21 février 2005 et Madame Caroline Langlois depuis le 30 juin 2005 dans les fonctions de policiers surnuméraires;

ATTENDU QUE Monsieur Messier et Madame Langlois ont complété, tel que le prévoit la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont, à la satisfaction du directeur de police une période d'essai de mille neuf cent soixante-cinq (1965) heures;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur Kevin Messier et Madame Caroline Langlois employés réguliers et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007, au salaire prévu à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite liste.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE  
AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX,  
PAR CHEZ TABBY INC., LE BROUEMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**8 JANVIER 2007**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE LA  
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVE  
AU DOSSIER DE MONSIEUR PIERRE BOURASSA, DEMANDEUR ET  
DE MONSIEUR RÉGIS PELLETIER ET DE MADAME LINA  
MANDRÉA (CHEMIN PERRAULT)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la décision.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE BÉCHARD,  
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS RELATIVEMENT À L'OCTROI  
D'UNE SUBVENTION DE 12 396,38 \$ DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES  
REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Béchard.

**2007-01-033**

**PROJET PROGAB INC : PERMISSION DE VOIRIE NUMÉRO 8608-  
06-0614**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé au Ministère des Transports une permission de voirie ainsi qu'une permission pour l'aménagement de deux accès routiers sur le boulevard Pierre-Laporte et ce dans le cadre du projet de développement de la compagnie PROGAB ;

ATTENDU QU'il a été convenu avec le Ministère des Transports de traiter le dossier en deux étapes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les termes de la permission de voirie n°8608-06-0614 et d'autoriser Nicolas Rousseau ing.M.ing, directeur de la gestion et du développement du territoire à signer au nom de la ville de Bromont la dite permission de voirie ;

**8 JANVIER 2007**

D'aviser monsieur Denis Messier de PROGAB inc des modalités de la dite permission de voirie, et de l'aviser que cette permission s'ajoute aux engagements de PROGAB envers la ville.

D'aviser le Ministère des Transports que l'ensemble du volet touchant les non-accès sera traité dans la deuxième permission de voirie touchant plus particulièrement les accès routiers.

**ADOPTÉ**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE  
CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 346 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC)  
(LOT FAISANT PARTIE ANCIENNEMENT DE LA ROUTE PIERRE-  
LAPORTE**

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement enlevant le caractère de rue et fermant à titre de chemin public le lot 3 346 661 du cadastre du Québec) (lot faisant partie anciennement de la route Pierre-Laporte.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA MISSION ÉLECTRONICA 2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la MISSION ÉLECTRONICA 2006.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Ghyslain Bonin s'informe sur la répartition financière du réseau d'égout par rapport au système des fosses septiques pour les citoyens.

Monsieur Lucien Lortie veut savoir pourquoi l'achat d'une remorque radar a été reporté en 2008. Il demande également pourquoi les enseignes de camions lourds sont manquantes sur la rue Shefford. Monsieur Lortie désire aussi connaître l'intérêt de la Ville quant au sujet 7.3.3 sur les espaces verts et veut des informations sur le sujet 7.7.2 relativement à l'entente avec Monsieur

**8 JANVIER 2007**

Lequin. Enfin, il désire connaître qui est maintenant le responsable des travaux publics.

Monsieur Jacques Lapensée a demandé des informations concernant le changement de MRC et s'est informé sur la contestation du litige avec IBM à savoir si le conseil avec un deuxième plan.

**2007-01-034**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

JACQUES DES ORMEAUX., GREFFIER PAR INTÉRIM